

Assurance maladie obligatoire/Au terme des travaux de la commission « Cnamgs et sécurité sociale »

Jean-Pierre Oyiba réceptionne le rapport de la sous-commission technique

Olivier NDEMBI
Libreville/Gabon

C'EST en sa qualité de premier responsable de ce département ministériel, que le ministre de la Santé et de la Prévoyance sociale, Jean-Pierre Oyiba, a réceptionné hier, à l'hôtel Boulevard d'Acacé, le rapport de la sous-commission technique mise en place pendant les négociations de la commission « Cnamgs et sécurité sociale » de janvier dernier à Angondjé, au nord de Libreville. Ainsi qu'il l'a rappelé aux organisations patronales, salariales et aux ONG fortement représentées dans la salle, cette restitution fait suite aux instructions du président de la République, Ali Bongo Ondimba, de mener avec les partenaires sociaux et tous les autres acteurs concernés, une réflexion commune et profonde sur l'harmonisation de l'assiette, du plafond et du taux de cotisation à la Caisse nationale d'assurance maladie et de garantie sociale (Cnamgs) au Gabon. D'autant que la mise en œuvre en 2014, de façon brutale et presque unilatérale, du décret fixant les modalités de prélèvement de ces cotisations auprès des travailleurs assujettis au régime obligatoire d'assurance maladie et de garantie sociale, avait plongé la Cnamgs dans une situation de crise profonde.

Pour les commissaires, a indiqué M. Oyiba en présence de Marie-Françoise Di-



Photo : DR

Le ministre Jean-Pierre Oyiba (d) recevant le rapport des mains du président de la sous-commission, Valentin Mbaga Bouassa.



Photo : DR

Peu avant, le rapporteur général, Jocelyn Louis N'goma, a fait lecture de la synthèse des travaux.



Photo : DR

Gouvernement, responsables de la Cnamgs, prestataires de santé et...



Photo : DR

... partenaires sociaux sont exhortés, désormais, à regarder dans la même direction pour garantir aux populations une meilleure couverture sanitaire.

koumba, Youssouf Sidibe Nzengué-A-Kassa et Théophile Mba Andeme, respectivement ministre délégué chargé de la Prévoyance sociale, par ailleurs président de ladite commission; ministre délégué chargé de la Santé et président du conseil d'administration de la Cnamgs, il s'agissait donc, entre autres, de définir les nouvelles conditions de gestion paritaire pour y intégrer

les représentants des employeurs et des salariés. Il fallait aussi redéfinir le cadre législatif et réglementaire permettant une harmonisation des différents systèmes d'assurance maladie privée avec la Cnamgs. Enfin, les commissaires avaient à identifier des sources de financement alternatif et/ou complémentaire et à proposer des mesures concrètes pour améliorer la qualité des

prestations servies aux assurés sociaux. Au terme de leurs travaux, les différents ateliers mis en place avaient rendu leurs rapports le 27 février 2015. Ces rapports ont été par la suite versés dans les travaux de la sous-commission technique dont la mission essentielle était, a précisé le ministre Oyiba, d'analyser de manière plus approfondie, avec le concours d'experts

nationaux, les conclusions des différents ateliers en vue d'en dégager les grandes recommandations finales. Mission donc accomplie pour l'équipe à Valentin Mbaga Bouassa, qui a remis hier à Jean-Pierre Oyiba le fruit d'une réflexion qui aura duré de janvier à la mi-juillet dernier, et dont la synthèse, présentée par le rapporteur général de la sous-commission technique, Jocelyn Louis

N'goma, offre une foultitude de recommandations. Des propositions dont le suivi et la stricte application par toutes les parties impliquées permettraient, notamment, de crédibiliser davantage la Cnamgs auprès de l'opinion, et de garantir une meilleure offre de soins aux assurés sociaux. C'est, du reste, tout le sens du respect du tripartisme par l'intégration au sein du conseil d'administration de cet organisme, de représentants des salariés issus des organisations syndicales les plus représentatives à la suite d'élections professionnelles, recommandé par la sous-commission.

En félicitant l'ensemble des commissaires pour leur implication et leurs "contributions aussi pertinentes les unes que les autres apportées à la vision créatrice d'un dispositif aussi sensible et d'intérêt national", le ministre de la Santé et de la Prévoyance sociale a déclaré que "le gouvernement s'emploiera à mettre en œuvre toutes les recommandations techniques, en collaboration avec toutes les parties prenantes au dispositif de la couverture maladie au Gabon, et en tenant compte du contexte économique actuel".

En somme, gouvernement, partenaires sociaux, gestionnaires, ONG, prestataires de santé et bénéficiaires de l'assurance maladie obligatoire ont été appelés à un sursaut patriotique et à un même esprit de concertation permanente, afin de garantir une meilleure couverture sanitaire des populations, quelle que soit la condition sociale de tout un chacun.

Choses vues

Quartier Ozoungue : la grande poubelle !



Photo : F.B.E.M

Une des voies d'accès aux habitations des pêcheurs de la Grande-Poubelle.



Photo : F.B.E.M

La vue d'une terrasse de maison.



Photo : F.B.E.M

Le service d'approvisionnement en électricité, comme bien d'autres, y existe.

F.B.E.M
Libreville/Gabon

DES maisons faites de brique et de broc sur pilotis, sur un terrain marécageux, tout comme les voies de circulation, faites de planches, et de qualité les unes plus douteuses que les autres. En-dessous, de la vase puante, où se mélangent dangereusement des débris, eaux usées et déjections de toutes sortes. Véritable paradis pour les moustiques. A cela s'ajoutent des odeurs nauséabondes qui s'y échappent, et auxquelles semblent s'être habitués adultes et en-

fants qui y circulent, mangent et jouent au quotidien. Nous ne sommes pas dans La Baie des cochons, ni dans un autre de ces quartiers tristement célèbres de la capitale gabonaise par l'insalubrité. Nous sommes à Ozoungue, dans le 5e arrondissement de Libreville, plus particulièrement au lieu dit Grande-Poubelle. Comme une prémonition, cette zone, entourée d'un bras de mer, et fortement habitée par des pêcheurs d'origine nigérienne appelé "Calabars", n'a jamais aussi bien porté son nom. Elle se distingue de la zone habitée majoritairement par des Gabonais, dans le même quartier, mais sur la terre

ferme, et aux conditions de vie beaucoup plus enviables. Compris entre les quartiers Pont-Nomba, Soduco et IAI, Ozoungue est surtout connu pour être le principal site de production de sardines fumées de Libreville. Une denrée alimentaire bien connue des populations gabonaises. Moins connues cependant, les conditions de vie exécrables dans lesquelles vivent ses producteurs. Car, les personnes vivant au lieu indiqué ci-dessus sont ces pêcheurs, ou ces fumeurs de poissons. "Des conditions de vie déplorables qui ne datent pas d'aujourd'hui", a fait remarquer une quinquagé-

naire gabonaise, Esther, une voisine. Curieusement, personne ne semble s'émouvoir de la situation. Surtout pas les pouvoirs publics, qui, sans doute, ont été informés par leur représentant, le chef de quartier, absent des lieux lors de notre passage. "Et ce d'autant plus que les forces de sécurité gagneraient à regarder si tous ceux qui vivent là-bas sont véritablement installés en toute légalité au Gabon", a ajouté une autre femme, sous le sceau de l'anonymat. Partisan d'une tout autre vision, Joseph Impendje, autre riverain de 26 ans, a incriminé d'emblée les pêcheurs d'être complices de leur

mode de vie délétère. "Ce sont des gens qui veulent vivre à l'écart. Ils se plaisent dans cet état". Et ce dernier de nous faire visiter, pour étayer ses dires, les écoles, églises, et autres restaurants spécifiquement établis pour eux-mêmes, au sein de la Grande-Poubelle. Des services généralement loin du conventionnel, comme en témoigne un bâtiment de quatre pièces, sans portes ni fenêtres, sommairement peint à l'extérieur, et qui fait office d'école pré-primaire et primaire, une fois la rentrée scolaire débutée. Les cours y sont dispensés en anglais. Interrogés sur cet état des

choses, plusieurs habitants de ce lieu, visiblement méfiants, n'ont pas daigné répondre à nos questions. D'autres encore, moins nombreux, ne le pouvaient simplement pas, du fait de la barrière linguistique qui leur est infranchissable. Cette zone qu'occupe actuellement la communauté de pêcheurs était à l'origine parsemée de palétuviers, un type d'arbre qui foisonne sur les côtes marines. Cette zone pourtant inhabitable aurait été cédée par des familles gabonaises aux "Calabars" par des contrats de location ou de vente de terrain, selon certaines indiscretions.